



## Déclaration CGT CPPNI FHP 18 janvier 2022

**D**epuis le 3 janvier, les sages-femmes de maternités FHP sont en grève et sont en colère. Elles réclament depuis plusieurs mois de meilleures conditions de travail (par la révision du décret de périnatalité obsolète), une meilleure prise en charge des couples et de leur enfant à naître (selon les recommandations de l'OMS 1 femme = 1 sage-femme) et une reconnaissance de leur profession médicale passant par un changement de leur statut et une revalorisation de leurs salaires à hauteur des sages-femmes du secteur public (même diplôme = même salaire).

La CGT vous avait pourtant averti que l'accord de transposition aux sages-femmes du privé des mesures accordées aux sages-femmes du public ne suffirait pas et ne répondait pas à leurs légitimes revendications.

La CGT vous avait également averti qu'il ne suffirait pas de distribuer l'argent de l'État sans mettre 1 euro de votre poche pour les tenir tranquilles.

La CGT n'est d'ailleurs pas signataire de cet accord, justement parce qu'il n'est qu'une transposition sans garantie de pérennité et qu'il ne répond pas aux demandes des sages-femmes.

Depuis le 3 janvier 2022, les sages-femmes de maternités FHP sont en grève et sont en colère. Et quelle a été la réponse de leurs directions ?

Au mieux : vous n'aurez rien !

Au pire : l'envoi d'huissiers et de gendarmes pour les réquisitionner ; des appels, des sms de leurs cadres et de leurs directions, se substituant à des agents assermentés, les sommant de venir travailler sous peine de poursuites judiciaires et de licenciement !

La palme d'or revenant au groupe Elsan, plusieurs fois cité ces derniers mois pour ces pratiques très discutables : leurs directeurs d'établissement ayant clairement dit aux sages-

femmes que le groupe donnait des consignes pour les poursuivre en justice !

Depuis quand les sages-femmes des maternités FHP sont-elles devenues des criminelles ?

La CGT demande l'arrêt immédiat de toutes ces pratiques honteuses qui datent d'un autre temps.

Le 2<sup>ème</sup> prix revient au président de la FHP, Lamine Gharbi qui, plutôt que d'apaiser la situation et leur faire des propositions suite à l'envoi de leurs 2 courriers, a préféré leur répondre par mail de façon méprisante et inadaptée.

La CGT demande l'application immédiate des mesures demandées par ces sages-femmes, notamment le positionnement de toutes les sages-femmes des maternités FHP sur la grille CADRE B de la CCU avec transposition exacte de l'ancienneté et conservation des primes locales existantes sans attendre la fin des travaux sur les classifications.

Les sages-femmes, en se mobilisant, défendent leurs droits et leur profession, mais aussi les maternités FHP : comment recruter de nouvelles sages-femmes quand elles gagnent toujours 25 % de moins que dans le public et non pas 2 % ? Ne pas augmenter les salaires, c'est accroître encore plus les difficultés de recrutement ! De plus, comment allez-vous arriver à stopper les démissions de ces sages-femmes que vous avez tellement méprisées qu'elles en sont écœurées ?

Comment allez-vous faire tourner les maternités quand vous n'aurez plus de sages-femmes ou en tout cas, pas suffisamment pour que les mères accouchent de leur enfant en toute sécurité ?

Tout le monde est passé une fois dans sa vie dans les mains d'une sage-femme, même vous !